

Saint Denis, le 17 AOUT 2021

Direction de la Veille et Sécurité
Sanitaire – Santé et Milieux de vie
Service Santé Environnement

Affaire suivie par : Cécile AGUILAR
Tél. : 02 62 97 93 88
Mèl. : cecile.aguilar@ars.sante.fr

La directrice générale de l'ARS La Réunion

à

Monsieur le Préfet de la Réunion
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de l'Environnement
97405 SAINT-DENIS CEDEX

V/Réf. : Dossier N° 2021-05 – affaire suivie par M. GONNET et Mme SANCHIS

N/Réf. : - - 2 0 4 8 /ARS/SE/CA

PJ : - Avis de la DEAL
- Avis de la Chambre d'Agriculture
- Avis de l'ARS de la Réunion

Objet : Avis de synthèse sur le dossier de demande d'autorisation et de mise en place des périmètres de protection autour du forage Cerf 3 de la Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion et localisé dans la commune de Saint-Denis.

J'ai l'honneur de vous faire part de la synthèse des avis des services administratifs concernant la mise à l'enquête publique du dossier cité en objet.

1. Avis de la DEAL

Dans son courrier du 15 avril 2021, la DEAL demande des compléments sur le dossier de demande d'autorisation au titre du code de l'environnement. Suite à l'addendum transmis par le maître d'ouvrage le 13 juillet 2021, la DEAL indique que le dossier relatif à la demande d'autorisation de prélèvement au forage Cerf 3 est jugé complet et régulier et peut faire l'objet d'une enquête publique dans son courrier du 04 août 2021.

2. Avis de la Chambre d'Agriculture

Dans son courrier du 03 mai 2021, la Chambre d'Agriculture indique que le périmètre de protection rapprochée ne concerne pas des parcelles définies en tant que zone agricole dans le Plan Local d'Urbanisme. Aussi, les prescriptions et interdictions relatives aux produits phytosanitaires et engrais ne concernent pas l'activité agricole. La Chambre d'Agriculture n'a donc pas de remarque particulière quant à la mise en enquête publique du dossier.

3. Avis de l'ARS-Réunion

Dans son courrier du 12 mars 2021, l'ARS-Réunion a relevé des imprécisions dans le dossier présenté. En réponse, le maître d'ouvrage a fait parvenir le 13 juillet 2021 des compléments au dossier répondant aux observations formulées. Aussi, l'ARS-Réunion a émis un avis favorable à la mise en enquête publique du dossier n°2021-05.

4. Conclusion du service instructeur

L'ARS de la Réunion, en tant que service instructeur, émet un avis favorable à la mise en enquête publique du dossier d'autorisation et d'instauration des périmètres de protection autour du forage Cerf 3 de la CINOR, localisé sur la commune de Saint-Denis.

P/ La directrice générale de l'ARS La Réunion

La Responsable du Service SE


Ingénieure Sanitaire
Hélène THEBAULT

Copie :

- DEAL (SEB — à l'attention de Laurence DURAFOUR)
- CINOR (Direction Eaux Potable et Pluviales — à l'attention de Mickaël PAUSE)
- Mairie de Saint-Denis